

Règlement numéro 2024-R-311 concernant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à toute municipalité de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de fixer un tarif en fonction des bénéfices reçus en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement quant à la tarification des biens et des services il y a plusieurs années et que celui doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 2024-R-311 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots et les expressions suivants ont le sens qui suit et, lorsque le contexte l'exige, le singulier inclut le pluriel, et le masculin inclut le féminin et vice versa.

En dernier recours, les mots ou expressions non définis ont le sens du dictionnaire.

Année

Période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année.

Coût réel

Coût total des travaux réalisés ou des services rendus, ce qui inclut les coûts de main-d'œuvre, d'outillage, de matériel et de matériaux requis.

Dépôt

Somme d'argent remise à la Municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou d'une activité organisée par la Municipalité.

Non-résident

Toute personne physique ayant son domicile permanent dans une autre municipalité que Saint-Denis-sur-Richelieu.

OBNL (ou organisme accrédité)

Organisme accrédité par résolution du conseil municipal de la Municipalité.

Résident

Toute personne physique ayant son domicile permanent sur le territoire de la Municipalité.

Municipalité

Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

ARTICLE 3 TARIFS

- 3.1 Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 3.2 Les tarifs apparaissant à l'annexe A ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente au Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.
- 3.3 À moins d'indication contraire, tous les montants facturés en vertu du présent règlement sont payables en un seul versement et payable dans les 30 jours de l'émission de la facture. Des frais d'intérêt au taux de 10 % annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.
- 3.4 En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur, la disposition la plus restrictive s'applique.

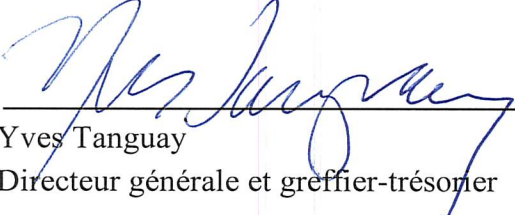
ARTICLE 4 ABROGATION ET PRÉSÉANCE

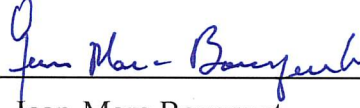
Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2000-R-052 concernant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et ses amendements ainsi que tout autre règlement adopté sur le même objet. Le présent règlement prévaut sur tous les tarifs compris dans un règlement en vigueur.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 15 janvier 2024.


Yves Tanguay
Directeur générale et greffier-trésorier


Jean-Marc Bousquet
Maire

Avis de motion :	27 décembre 2023
Dépôt du projet de règlement :	27 décembre 2023
Adoption du règlement :	15 janvier 2024
Avis public :	16 janvier 2024
Entrée en vigueur :	16 janvier 2024

Tarification

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Administration générale	Frais administratif	Frais d'administration	12%		
		Intérêts sur comptes en souffrance	10%		
		Épinglette de la Municipalité	10.00 \$		
		Photocopie noir et blanc/ page	0.45 \$		
		Photocopie couleur/ page	0.45 \$		
		Photocopie pour OBNL	max 25\$/ an	Les organismes ont droit a des impressions noir et blanc s'ils fournissent leur papier.	
		Plan général des rues	4.50 \$		
		Transmission d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page	Prix de base: 5 \$	
			Page additionnelle	Document attaché, par page: 0.50\$	
		Réception d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page	En fonction des frais de photocopie	
	Page additionnelle				
	Tarif résidant - Page entière	1 parution ¹	105.00 \$	¹ : sous réserve de disponibilité	
		6 parutions ¹ - sans modification	415.00 \$		
		6 parutions ¹ - avec modification ²	747.00 \$	² : Les annonces modifiées doivent être envoyées à la responsable du journal avant le 25 du mois précédent la parution du journal sans quoi l'annonce du mois précédent sera réaffichée et aucun remboursement ne sera effectué.	
		12 parutions - sans modification	722.00 \$		
		12 parutions - avec modification ²	1 300.00 \$		
		Tarif résidant - 1/2 page	1 parution ¹	80.00 \$	
			6 parutions ¹ - sans modification	310.00 \$	
			6 parutions ¹ - avec modification ²	558.00 \$	
12 parutions - sans modification			540.00 \$		
12 parutions - avec modification ²	972.00 \$				
Tarif résidant - 1/4 page	1 parution ¹	55.00 \$			
	6 parutions ¹ - sans modification	155.00 \$			
	6 parutions ¹ - avec modification ²	279.00 \$			
	12 parutions - sans modification	270.00 \$			

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Publicité au journal			12 parutions - avec modification ²	486.00 \$	
	Tarif résidant - Carte d'affaires	1 parution ¹	40.00 \$		
		6 parutions ¹ - sans modification	81.00 \$		
		6 parutions ¹ - avec modification ²	145.00 \$		
		12 parutions - sans modification	142.00 \$		
		12 parutions - avec modification ²	255.00 \$		
		Tarif non résidant - Page entière	1 parution ¹	120.75 \$	
	6 parutions ¹ - sans modification		477.25 \$		
	6 parutions ¹ - avec modification ²		859.05 \$		
	12 parutions - sans modification		830.30 \$		
	12 parutions - avec modification ²		1 494.55 \$		
	Tarif non résidant - 1/2 page	1 parution ¹	92.00 \$		
		6 parutions ¹ - sans modification	356.50 \$		
		6 parutions ¹ - avec modification ²	641.70 \$		
		12 parutions - sans modification	621.00 \$		
		12 parutions - avec modification ²	1 117.80 \$		
	Tarif non résidant - 1/4 page	1 parution ¹	63.25 \$		
		6 parutions ¹ - sans modification	178.25 \$		
		6 parutions ¹ - avec modification ²	320.85 \$		
		12 parutions - sans modification	310.50 \$		
		12 parutions - avec modification ²	558.90 \$		
	Tarif non résidant - Carte d'affaires	1 parution ¹	46.00 \$		
		6 parutions ¹ - sans modification	93.15 \$		
		6 parutions ¹ - avec modification ²	167.70 \$		
		12 parutions - sans modification	163.30 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
		12 parutions - avec modification ²	293.95 \$	

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
	Greffe	Attestations (de vie, de résidence, etc.) assermentées		Gratuit	
		Authentification d'un document		Gratuit	
		Copie d'un règlement municipal		0.45\$ / page, max. 35 \$	
		Rapport d'évènement ou d'accident		18.25 \$	
		Liste des contribuables		0.01 \$ / nom	
		Liste des électeurs		0.01 \$ / nom	
		Liste des organismes		Gratuit	
	Finances	Recherche verbale ou écrite du compte de taxes pour un contribuable		Gratuit	
		Copie d'un extrait du rôle d'évaluation pour institution ou agent immobilier pour privé		0.53 \$ / unité d'évaluation	
		Copie du rapport financier		3.65 \$	
	Bibliothèque	Abonnement résident		Gratuit	
		Abonnement non résident		25\$ / année	
		Remplacement de carte perdue ou brisée		Gratuit	
		Pénalité de retard		Gratuit	
		Livre perdu		Livre adulte : 49 \$ Livre jeune: 31,50 \$ Livre audio: 49,50 \$	
Livre endommagé			Livre adulte : 24,50 \$ Livre jeune: 15,75 \$ Livre audio : 24,75 \$		
Sécurité publique		Intervention du service incendie pour un non-résident du territoire municipal (comprenant les véhicules requis et la main d'oeuvre pour un appel)		750 \$	

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Intervention ou incendie	Intervention autres qu'un incendie	Utilisation des véhicules d'intervention (dans tous les autres cas qu'une intervention auprès d'un non-résident du territoire municipal)		
			Camion auto-pompe	300 \$	
			Camion-citerne	300 \$	
			Unité d'urgence	150 \$	
			Embarcation nautique et véhicule remorqueur	300 \$	
			Pick-up seulement	-	
				150 \$	
			Frais de la main-d'œuvre	Coût réel des salaires + 35 %	
	Contrôle animalier	Frais de capture, de garde, d'abandon et de traitement.	Licence	20.00 \$	Licence gratuite pour un chien guide ou d'assistance
			Médaille perdu	5.00 \$	
			Cueillette animal errant (jour/semaine)	80.00 \$	
			Cueillette animal errant (soir/fds)	120.00 \$	
			Pension par jour	20.00 \$	
			Euthanasie chat	50.00 \$	
			Euthanasie Chien 0 et 24 livres	75.00 \$	
			Euthanasie chien 25 à 50 livres	100.00 \$	
			Euthanasie chien 51 à 75 livres	125.00 \$	
			Euthanasie chien 75 livres et plus	150.00 \$	
			Euthanasie petit animal	25.00 \$	
			Incinération	45\$/min ou 1\$/livre	
			Saisie d'un animal-ordre agent de la paix	80.00 \$	
			Mise en quarantaine-cueillette et transport	120.00 \$	
			Mise en quarantaine-pension et surveillance	40\$/ jours	

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Transport, services publics et voirie	Entretien du réseau routier	Remorquage d'un véhicule sur une rue avoisinante ou autre		Frais réel + frais d'administration	
		Coupe de bordure et de trottoir		Coût réel + frais d'administration	
		Coupe de pavage		Coût réel + frais d'administration	
	Aqueduc	Raccordement d'une nouvelle entité		1 400.00 \$	
		Remplacement d'un compteur d'eau		250.00 \$	
		Réparation d'un compteur d'eau		100.00 \$	
		Localiser une boîte de service		Gratuit	
		Remplacer la tête de boîte de service		80.00 \$	
		Rehausser la boîte de service		100.00 \$	
		Remplacer la boîte de service		700.00 \$	
		Remplacer une vanne		120.00 \$	
		Fixer ou relocaliser le lecteur extérieur		30.00 \$	
		Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		30.00 \$	
	Service en dehors des heures ouvrables		200.00 \$		
	Égouts	Raccordement d'une nouvelle entité		100% contribuable	
		Vérification ou déblocage de raccordement ou un employé municipal.		La Municipalité absorbera tous les coûts si la preuve révèle que l'égout municipal est en problème. Une vérification préalable devra être faite par un plombier accrédité	
Bris aux équipements municipaux			Coût réel + frais d'administration		
Éviction	Transport et entreposage des biens		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre		
Urbanisme et mise en valeur	Générales	Feuillet de matrice graphique		Frais de photocopie applicable	
		Copie complète ou partielle d'un règlement d'urbanisme		0.45 \$ / page, max. 35 \$	

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Copie du plan de zonage		Coût réel + frais d'administration	
	Demande de dérogation mineure		600.00 \$	
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - sans approbation référendaire		850.00 \$	
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - avec approbation référendaire		1 300.00 \$	
	Demande de modification au schéma ou RCI		1 000.00 \$	
	Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE		1 800.00 \$	
Permis et certificats	Lotissement	Pour chaque lot, excluant les rues et parcs cédés à la municipalité	30 \$ / lot pour 5 et moins 100 \$ + 5 \$ / lot pour plus de 5 lots	+ la somme à verser en vertu du règlement de lotissement à titre de parc et espace vert
	Construction résidentielle Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale de 3 logements	Plus	100 \$ 100 \$ + 50 par log. 150 \$ + 50 par log.	
	Construction autre que résidentielle		100 \$ + 2 \$ du m ² de superficie brute de plancher (max. total de 450 \$)	
	Bâtiment accessoire		50.00 \$	
	Permis de chenil		100.00 \$	Renouvelable à chaque année
	Rénovation		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
	Agrandissement		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
	Rénovation autre que résidentiel		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 200 \$)	
	Agrandissement autre que résidentiel		50 \$ + 2\$ du m ² de superficie brute de plancher de l'agrandissement (max. 300\$)	

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Démolition et déplacement		100 \$, sauf les démolitions assujetties au règlement de démolition d'immeuble qui sont de 400\$	Un montant estimé provisoirement à 1000 \$ déposé en garantie afin d'assurer la compensation des dommages peuvent éventuellement être encourus par la municipalité pour tout <u>déplacement</u> de bâtiment sur la voie publique
	Branchement d'aqueduc et d'égout (installation ou remplacement)		50.00 \$	
	Aménagement d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines		50.00 \$	
	Installation septique		50.00 \$	
	Changement d'usage		50.00 \$	
	Bâtiment ou usage temporaire		50.00 \$	
	Enseigne permanente ou temporaire (construction, transformation, remplacement, déplacement ou réparation)		50.00 \$	
	Travaux d'aménagement en milieu riverain		200.00 \$	
	Construction d'un mur de soutènement privé à l'extérieur de la rive		50.00 \$	
	Clôture		50.00 \$	
	Piscine creusée		50.00 \$	
	Piscine hors terre		50.00 \$	
	Utilisation de la voie publique		50.00 \$	
	Coupe des arbres		50 \$, sauf frêne gratuit	
	Travaux de remblai et déblai ou l'aménagement d'un lac artificiel		50.00 \$	
	Renouvellement d'un permis ou certificat		Tarif du permis initial	
	Demande de modification d'un permis ou certificat assujetti au PIIA ayant déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil		50.00 \$	
	Permis de colportage		100.00 \$	
		Permis sans fermeture de rue une demi-journée	200.00 \$	
		Permis sans fermeture de rue une journée	300.00 \$	
		Permis avec fermeture de rue par intermitence (par jour)	450.00 \$	

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
		Permis de tournages cinématographiques	Permis avec fermeture de rue partielle ou complète (par jour)	650.00 \$		
			Utilisation des services des employés municipaux ou/et d'équipement municipal	Coût réel ou ceux prévu à d'autres sections du présent règlement		
			Location d'un parc ou espace extérieur municipal	21,74 \$ / heure		
			Tournage dans les édifices municipaux (par jour)	Tarifs de location selon le présent règlement + 15 %		
		Vente de garage		25.00 \$	Une vente annuelle de garage sera permise sur l'ensemble du territoire de la Municipalité la première fin de semaine de juin et de septembre de chaque année et ce, sans l'obtention d'un permis préalable à cet effet.	
Loisirs et culture	Location de salle	Salle du Conseil pour un résident pour un non résident pour un OSBL		100 \$	Le coût est valide pour chaque jour de location	
				150 \$		
				Gratuit		
	Inscription aux activités		Pickleball		25 \$	
			Volleyball		25 \$	
			Badminton		25 \$	
			Vie active		Gratuit	
			Soccer extérieur		U4 25\$ U6-U8 55\$ U10-U12-U14 70\$	
			Activité nécessitant un entraîneur (tabata, zumba, entraînement enfant, etc)		90 \$	50% de rabais pour les enfants supplémentaires d'une même famille inscrits à la même activité
			Prêts à rester seuls ou Gardien avertis		65 \$	
	Loisirs créatifs		45 \$	Pour le bloc de 3 ateliers		
	Camp de jour		Régulier		1 ^{er} enfant : 65 / semaine 2 ^e enfant : 55 / semaine 3 ^e enfant : 50 / semaine	
			Sortie		Entre 25 \$ et 45 \$	Le coût exacte sera déterminé par la compagnie responsable du camp de jour
Service de garde				35 \$ / semaine par enfant	Frais de retard: 5 \$ / minutes	
		Bière avec ou sans alcool		4.50 \$		

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Vente lors d'évènement ou activité de la Municipalité	Bière de microbrasserie		6.00 \$	
		Verre de vin ou sangria		4.50 \$	
		Prêt à boire		6.00 \$	
		Boisson avec alcool fort		5.50 \$ + 2 \$ par oz d'alcool supplémentaire	
		Shooter (1 oz)		2.50 \$	
		Liqueur et eau gazéifiée		2.00 \$	
		Thé, café, chocolat chaud		2.00 \$	
		Jus		1.00 \$	
		Hot dog / grill cheese		2.5 \$ chaque	
		Chips, popcorn		2.00 \$	
		Gros popcorn		3.50 \$	
		Autre		3 x coût réel	
Autres	Hygiène du milieu	Bac roulant pour les déchets (360 litres)		122 \$	
		Bac pour les matières recyclables (360 litres)		122 \$	
		Bac pour les matières organiques (240 litres)		106 \$	
		Roues et essieu		15 \$	
		Couvercle de bac - Noir ou bleu		35 \$	
		Couvercle de bac - Brun		18 \$	
	Mariage et union civile (par le maire ou un représentant)	Au bureau municipal		-	
		Dans un autre bâtiment municipal		299.00 \$	
		Autre lieu sur le territoire de la municipalité		399.00 \$	